VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // **N°26** - Juillet 2018

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DOSSIER SPÉCIAL

Feuille de route économie circulaire

P8 **GOURMET BAG**
Une nouvelle méthode pour emballer

P10 **TRAITEMENT**
Le site de stockage d'Ambert s'agrandit

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

VALTOM Valorisons notre avenir

EDITO

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

Le 23 avril 2018, le Premier ministre a dévoilé la feuille de route Economie circulaire après cinq mois de consultation et de réflexion. 50 mesures sont préconisées pour faire de l'économie circulaire notre nouveau mode économique et engager notre pays dans la transition énergétique. Retrouvez dans ce Valmag un dossier spécial présentant les mesures phares de cette feuille route.

Cependant, même si nous attendions cet outil de cadrage confirmant la volonté de notre pays de s'engager dans la transition pour une croissance verte, le VALTOM et ses collectivités adhérentes agissent localement depuis plusieurs années en faveur de l'économie circulaire.

En effet, les acteurs de notre territoire peuvent être satisfaits des énormes avancées accomplies durant ces dernières années dans le domaine de la gestion des déchets.
L'innovation et l'expérimentation pour favoriser la réduction de la production de déchets a permis au VALTOM et à ses collectivités d'être labellisés Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. En complément à cette politique volontariste, nous parvenons depuis 2014 à valoriser plus de 80% des déchets produits sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire contre 35% en 2010. Cette dynamique nous a permis de passer de plus de 60% de déchets enfouis en 2010 contre moins de 20% aujourd'hui et de fermer ainsi 2 installations de stockage de déchets non dangereux dans le Puy-de-Dôme.

Nous bénéficions désormais d'installations répondant parfaitement aux besoins de notre territoire.
Notre objectif est maintenant de les rendre plus performantes et de les optimiser pour non seulement valoriser nos déchets mais également produire de l'énergie. Les équipes du VALTOM en collaboration avec Clermont Auvergne Métropole travaillent actuellement sur un projet de réseau de chaleur ainsi qu'une station de gaz naturel pour les véhicules alimentée par l'énergie produite à partir de nos déchets. Parallèlement, un important projet est mené en vue d'installer des panneaux photovoltaïques sur 14 ha de nos sites de stockage de déchets non dangereux en vue d'alimenter 9 000 usagers en électricité.
Ces activités, nouvelles pour nous, répondent parfaitement aux besoins de la transition énergétique que nous vivons actuellement. Le VALTOM est aujourd'hui pleinement inscrit dans une économie circulaire. Syndicat de valorisation et de traitement hier, il est désormais créateur de ressources et plus particulièrement d'énergie renouvelable sous toutes ses formes.

Laurent BATTUT, Président du VALTOM

AU SOMMAIRE

AU FIL DES ACTUS P3

ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ? P4&7

TZDZG (TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE) P8&9
- LE GOURMET BAG
- L'APPEL À PROJETS

TRAITEMENT
- LE SITE DU POYET À AMBERT S'AGRANDIT P10

ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante :
VALTOM – Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : frobert@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag : ☐ Par mail ☐ Par courrier

Nom : ..... **Prénom :** .....
Mail : .....
Adresse : .....
CP : .....**Ville :** .....

Au fil des actus

LES SCOLAIRES À LA DÉCOUVERTE DES DÉCHETS

Cette année encore, le site de stockage de Puy-Long, le centre de tri Echalier et le pôle Vernéa ont accueilli les établissements scolaires du territoire.

Près de 1 400 élèves ont ainsi bénéficié de ces parcours pédagogiques adaptés, labellisés par l'Education Nationale, qui abordent à travers différentes thématiques la gestion et la valorisation des déchets.

Les inscriptions pour l'année 2018-2019 sont ouvertes, n'hésitez pas à inscrire votre classe (à partir du CE2) sur **www.valtom63.fr**, rubrique « **Visiter les sites** ».

PROJET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DU VALTOM

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique tout en maitrisant les coûts de valorisation et de traitement des déchets ménagers, le VALTOM a lancé un appel à projets ayant pour objet l'installation de centrales photovoltaïques sur ses installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) situées respectivement à Ambert, Clermont-Ferrand, Culhat et Miremont.

Ce projet contribue pleinement à la reconversion de sites ou de parties de sites de stockage, dont l'exploitation est terminée.
La société SERGIES, filiale du groupe Energies Vienne basée à Poitiers, a été retenue par le VALTOM pour réaliser les différentes études (étude d'impact, permis de construire, modification arrêté préfectoral, ...) afin de déposer un dossier complet fin 2018 auprès de la Commission de Régulation et de l'Energie (CRE) pour sélection. Pour les sites retenus, la société SERGIES assurera ensuite la fourniture, l'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque avec une mise en service prévisionnelle en 2020.

Pour information, les centrales solaires représenteront une superficie couverte d'environ 14 ha et permettront la production annuelle d'électricité d'origine renouvelable de plus de 18 000 000 kWh. C'est l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 9 000 habitants, évitant ainsi l'émission de 5 450 tonnes de CO_2 par an. Au-delà des bénéfices environnementaux, les recettes générées par ce projet sont estimées à plus de 100 000 €/an à destination des collectivités concernées (communautés de communes, communauté urbaine, villes, Département, Région et VALTOM). Le partenariat entre SERGIES et le VALTOM se traduira par la création d'une société de projet avec une gouvernance partagée afin de pérenniser ce projet.

Dès sélection définitive des projets en mars 2019, un financement participatif sera ouvert aux habitants du VALTOM, afin d'intégrer le projet au territoire.

UN SUCCÈS POUR LES «BEAUX'R»

Un millier de visiteurs sont venus à la rencontre des acteurs locaux de la réparation, du réemploi et de la réutilisation réunis place de Jaude à Clermont-Ferrand, le mercredi 20 mai.

Associations, artisans, collectivités se sont mobilisés pour vous faire découvrir les pratiques destinées à prolonger la durée de vie des produits et réduire notre production de déchets à travers des ateliers de réparation, de fabrication de livres, de customisation de vêtements et des animations variées.

Merci à tous pour votre participation !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ?

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour développer l'économie circulaire. Afin de passer à l'action et définir les mesures concrètes qui permettront d'atteindre ces objectifs, le gouvernement a dévoilé le 23 avril dernier sa feuille de route pour une économie 100% circulaire.

Fruit de plusieurs mois de concertation, élaborée avec toutes les parties prenantes (entreprises, collectivités, associations) ainsi que le grand public via une consultation en ligne, la feuille de route propose 50 mesures pour **mieux produire, mieux consommer et mieux gérer ses déchets.**

VOUS AVEZ DIT ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'économie circulaire, c'est passer d'un système linéaire « extraire, produire, consommer, jeter » à un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit. Il s'agit de redonner vie aux objets, de les réinjecter dans un processus de production et de réutilisation. L'économie circulaire réunit des activités déjà bien développées (réemploi, réparation, recyclage etc.) et des démarches plus récentes (économie du partage, écologie industrielle, écoconception). Elle s'intègre dans de nombreuses thématiques telles que le gaspillage alimentaire, l'économie sociale et solidaire, la construction, le design, l'habillement etc...

DE L'ÉCONOMIE LINÉAIRE...

1. On extrait les matières premières.
2. On transforme ces ressources en produit.
3. Ce produit est utilisé de façon éphémère.
4. ... puis jeté.

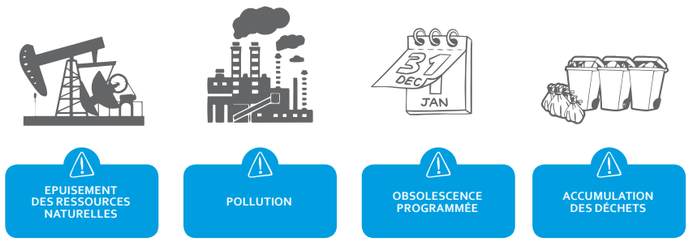

À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

TOUS ACTEURS DU CHANGEMENT

Envisager la rareté des ressources comme la norme et non l'exception, devenir une société d'économie des ressources et non plus du gaspillage nécessitent un véritable changement de comportements collectifs et une implication de tous. **Consommateurs, collectivités publiques, entreprises** et **Etat**, la feuille de route pour l'économie circulaire propose à tous les acteurs des objectifs pour entrer dans la boucle.

OBJECTIF COLLECTIVITÉS LOCALES : recycler et valoriser davantage de déchets

Comment ?

- **Faciliter le déploiement de la tarification incitative de la collecte des déchets** en réduisant les coûts de fonctionnement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (frais de gestion perçus par l'État) pendant les trois premières années de déploiement.
- **Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination :** réduction de la TVA sur les activités de prévention, collecte séparée, tri et valorisation, matière des déchets et augmentation de la TGAP* pour la mise en décharge et l'incinération.
- **Simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police déchets** pour plus d'efficacité, notamment sur la lutte contre les dépôts sauvages et contre les trafics illégaux.

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

*BTP : Bâtiment et Travaux Publics.

*REP : Responsabilité élargie des producteurs.

LEXIQUE

*TPE : Très Petite Entreprise.

*PME : Petite et Moyenne Entreprise.

OBJECTIF ENTREPRISES : mieux produire et mieux gérer ses déchets

Les entreprises de tous les secteurs sont appelées à produire mieux, plus durable et en utilisant moins de ressources tout en gérant mieux leurs déchets.

Axe 1. Étendre le dispositif pollueur-payeur à de nouveaux produits

Comment ?

- **Etendre le principe de pollueur-payeur** (Principe qui consiste à faire prendre en compte par chaque acteur économique les externalités négatives de son activité.) pour les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin et les cigarettes.

Axe 2. Intégrer l'écoconception, l'incorporation de matières recyclées, le réemploi et la réparation dans les pratiques des entreprises

Comment ?

- **Instaurer des bonus-malus** réellement incitatifs pour stimuler l'écoconception des produits et l'incorporation de matière recyclée.
- **Déployer l'affichage environnemental** volontaire des produits et services dans cinq secteurs pilotes (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires) et l'étendre à d'autres secteurs en 2018.
- Susciter des engagements de l'ensemble des acteurs pour une filière des plastiques ambitieuse, incluant des **objectifs d'intégration de matières plastiques recyclées.**
- Permettre aux filières REP* de **soutenir les investissements des filières industrielles du recyclage et de fabrication de produits issus de matières recyclées**.

Axe 3. Renforcer le tri, le réemploi et la valorisation des déchets du BTP*

Avec 247 millions de tonnes de déchets par an, le secteur génère plus des deux tiers des déchets en France.

Comment ?

- **Lutter contre la mise en décharge** des déchets du bâtiment et instaurer une filière REP* pour leur recyclage.
- Améliorer le diagnostic déchets avant démolition pour **favoriser le réemploi et la valorisation de ces matériaux.**
- Elaborer des guides des performances techniques, sanitaires et environnementales des matériaux réutilisés.
- **Fixer des objectifs de réemploi, de réutilisation et de réparation aux filières REP*** et mettre une partie des produits collectés gratuitement à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- **Accompagner 2 000 TPE* et PME*** d'ici 2020 pour réduire leur consommation de ressources, leurs déchets et faire des économies.

OBJECTIF ÉTAT ET ACTEURS PUBLICS : être force d'entraînement

Comment ?

- **Inciter les administrations à donner les biens en bon état** dont elles n'ont plus l'usage à des structures de l'économie sociale et solidaire.
- **Intégrer l'économie circulaire dans les pratiques d'achat des administrations** (50 % de papier recyclé, pneumatiques rechapés ou rechapables, téléphones reconditionnés...).
- **Développer l'économie circulaire et un suivi des déchets produits** dans les services de l'État et leurs restaurants collectifs.
- Permettre aux centrales d'achat d'avoir une **offre relevant de l'économie circulaire** (achat de produits d'occasion, ...).

LES OBJECTIFS EN CHIFFRES

Réduire de 30% la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010

Réduire de 50% les quantités de **déchets non dangereux mis en décharge** en 2025 par rapport à 2010 (Objectif atteint par le VALTOM en 2014)

Tendre vers **100% de plastiques recyclés** en 2025

Économiser l'émission de 8 M de tonnes de CO_2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique

Créer jusqu'a **300 000 emplois**

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ?

OBJECTIF CONSOMMATEURS : consommer durablement

Axe 1. Allonger la durée de vie des produits pour protéger le consommateur

L'allongement de la durée de vie des objets du quotidien passe par une meilleure information sur le cycle de vie des produits et davantage de protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée. Il convient aussi de recréer chez le consommateur le réflexe de la réparation.

Comment ?

- **Afficher une information simple sur la durée de vie** des équipements électriques, électroniques et électroménagers à partir de 2020.
- **Augmenter la durée de garantie légale** de conformité pour les appareils électroménagers.

Axe 2. Trier plus et mieux les déchets

L'objectif du gouvernement est d'atteindre 100 % de collecte des déchets recyclables en plastique d'ici 2025 et rendre le tri des déchets plus simple pour les Français.

Comment ?

- **Simplifier et harmoniser les règles de tri des déchets sur tout le territoire**
- **Harmoniser les couleurs des contenants** ou couvercles des poubelles d'ici 2022.
- **Accélérer la collecte des emballages recyclables,** bouteilles plastique et canettes, en priorité dans les zones urbaines en déployant dans les collectivités volontaires des dispositifs de « consigne solidaire » où chaque nouvelle bouteille ou canette collectée en plus contribuerait à un fonds dédié à une grande cause environnementale, de santé ou de solidarité.
- **Rendre le pictogramme Triman obligatoire** à partir de 2021 pour les produits destinés aux ménages et relevant des filières REP*.
- Étudier le déploiement d'un dispositif **favorisant la reprise des anciens smartphones** afin qu'ils soient recyclés ou réemployés.

POINT DE VUE

Nicolas Garnier,
Délégué général d'AMORCE*

Quel a été le rôle d'AMORCE* dans l'élaboration de la feuille de route ?

Les travaux de concertation pour l'élaboration de la feuille de route en faveur de l'économie circulaire ont pris la forme de 4 ateliers thématiques : « déployer l'économie circulaire dans les territoires », « opter pour une consommation et production durables », « viser le recyclage de 100% des plastiques » et « décider des instruments économiques, fiscalité et financements ».

AMORCE y a participé, ainsi qu'à l'ensemble des réunions de comité de pilotage, pour défendre la position des collectivités, promouvoir les propositions validées par son Conseil d'Administration et faire part des 50 propositions concrètes qu'elle défend sur chaque axe de la feuille de route.

Quelles sont, pour vous, les mesures phares qui s'en dégagent ?

La feuille de route reprend une grande partie des propositions défendues par AMORCE notamment en matière de filière de responsabilité élargie du producteur et de fiscalité.

AMORCE accueille ainsi favorablement l'extension de plusieurs filières existantes (extension aux emballages des professionnels) et la création de trois nouvelles filières REP* (jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin) qui permettrait potentiellement de détourner plusieurs dizaines de kg de déchets/hab/an et contraindrait les metteurs sur le marché des produits concernés à contribuer à la valorisation de leur produit en fin de vie.

La mise en place de sanctions financières pour les éco-organismes qui n'atteignent pas leurs objectifs environnementaux est également une mesure importante car cela permettra de les responsabiliser davantage et de les inciter à renforcer leurs investissements en faveur de l'éco-conception, du tri et du recyclage mais aussi du réemploi et de la réparation.

L'apposition obligatoire du logo Triman sur les produits devant faire l'objet d'un tri et la suppression du "point vert" permettra de clarifier le message pour le consommateur.

Enfin, en matière de fiscalité, nous saluons l'application d'une TVA à 5,5% sur les prestations de prévention, de collecte sélective, de tri et de compostage des déchets ainsi que la baisse de 8% à 3% des frais de gestion de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en cas d'introduction d'une part incitative, ce qui devrait encourager de nombreuses collectivités à envisager cette solution.

Cependant, nous regrettons que le gouvernement n'ait pas repris notre proposition de créer une autorité indépendante de régulation pour contrôler la mise en œuvre des REP* et l'absence de véritable obligation en matière d'éco-conception et d'intégration de matières premières recyclées dans les produits mis sur le marché.

Enfin, la mise en place d'un dispositif de contrôle et de sanction pour s'assurer du respect par les professionnels de leurs obligations relatives à la gestion des déchets (tri 5 flux, collecte sélective des gros producteurs de biodéchets, reprise des matériaux du bâtiment par les distributeurs…) nous semblerait nécessaire.

LEXIQUE

*AMORCE : Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, gestion territoriale des déchets et du cycle de l'eau.

POINT DE VUE

Laurent Battut,
Président du VALTOM

Comment le VALTOM s'intègre-t-il dans cette feuille de route Economie circulaire ?

Le VALTOM siège au conseil d'administration de l'association AMORCE qui porte la voix des collectivités auprès de l'Etat.

C'est dans ce cadre que nous avons participé aux réflexions conduites par le gouvernement.

AMORCE a fait des propositions dont certaines ont été intégrées à cette feuille de route.
Parmi elles, la création de 3 nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs pour favoriser le recyclage des jouets, des équipements de sports et des articles de bricolage et de jardin.

L'obligation d'apposer le logo Triman sur tous les produits recyclables en est une autre. Cependant, le VALTOM n'a pas attendu cette feuille de route pour agir localement sur la gestion des déchets ménagers et plus largement sur l'économie circulaire.

Concrètement, quels sont les projets qui vont être développés localement ?

Des projets ambitieux sont conduits actuellement. Si la valorisation de nos déchets permet d'alimenter en électricité près de 50 000 habitants, nous travaillons avec Clermont Auvergne Métropole pour que ces déchets permettent également d'alimenter un réseau de chaleur clermontois.

Une étude est également menée pour structurer la gestion des déchets organiques (déchets de jardin, de cuisine, …) sur notre territoire et ainsi permettre aux usagers de valoriser ces déchets en compost et en biogaz en les sortant de la poubelle grise. Le VALTOM et ses collectivités adhérentes sont très avancés dans ce domaine.

Cependant, même si toutes les bonnes volontés sont au rendez-vous, l'action des collectivités est freinée par une fiscalité de plus en plus lourde.
Elle va augmenter de manière considérable au vu des déclarations du gouvernement. Et les soutiens (Ademe, Région, …) se font de plus en plus rares. Comment demander toujours plus aux collectivités avec de moins en moins de moyens ? La préservation de notre environnement a un coût mais est également crétrice d'emplois locaux. L'Etat semble l'avoir oublié !

LE SAVIEZ-VOUS ?

En réparant mon écran de téléphone portable, j'économise 250 € pour un prix d'appareil neuf de 400 € et un coût de réparation de 150 €.

En achetant un appareil portable reconditionné, j'économise jusqu'à 50% du prix d'un téléphone neuf.

En réparant mon gros appareil électroménager, j'économise 300 € pour un prix d'appareil neuf de 430 € et un coût moyen d'une réparation de 130 €.

Source : ADEME

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

LE GOURMET BAG : UNE NOUVELLE MÉTHODE POUR EMBALLER

En France, pour chaque repas en restauration commerciale, 125 g d'aliments parfaitement consommables sont jetés à la poubelle. Les principales causes proviennent de la difficulté à évaluer le nombre de repas, d'une mauvaise gestion des stocks ou de portions trop importantes. Dans ce cas-là, il est possible de demander un Gourmet Bag pour emporter les restes de repas et éviter que ces denrées finissent à la poubelle.

Couramment utilisé dans d'autres pays, le Gourmet Bag débarque en France : 90 % des personnes sont favorables à son développement. Pourtant, de manière assez contradictoire, 70 % pensent que cela ne se fait pas de le demander.

Il est donc important de proposer une communication adaptée dans les restaurants afin d'inciter les clients à utiliser ce service.

Pour cette raison, le VALTOM, ses collectivités adhérentes et ses partenaires* ont décidé de mettre en place l'opération Gourmet Bag « **T'as de beaux restes, tu sais** » auprès d'une soixantaine de restaurants.

Vous pourrez les reconnaître par un macaron apposé à la vitrine ou les retrouver sur le site internet dédié : **gourmetbag.fr**

L'opération a débuté fin 2017. Mais la démarche ne s'arrête pas là, les restaurateurs souhaitant proposer ce service peuvent toujours contacter le VALTOM pour bénéficier de son soutien.

*Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

RENCONTRE AVEC KARINE NAULLEAU, CAFÉ CITOYEN DES COMBRAILLES À SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans l'opération Gourmet Bag ?

Nous sommes sensibles au problème du gaspillage alimentaire, qui selon nous devrait être pensé chaque jour, surtout dans une activité comme la nôtre.

Avez-vous beaucoup de demandes pour emporter les restes de repas ?

Non, d'une part parce que les gens n'osent pas demander. Sur un an et demi d'activité, cela a dû arriver 4 ou 5 fois. Et d'autre part, nous essayons d'adapter les portions servies.

Mais la raison principale est que ce que ce que nous servons est très apprécié, donc peu de restes dans les assiettes !

Menez-vous d'autres actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire ?

Nous faisons en sorte que les portions soient adaptées. Avec 40 années d'expérience, le cuisinier, en ne travaillant qu'avec des produits frais et au maximum locaux, sait comment gérer son approvisionnement et ses stocks, malgré le côté aléatoire de la fréquentation.

De manière générale, comment gérez-vous les déchets de votre établissement ?

Nous recyclons au maximum ce qui peut l'être : avec la commune qui fournit les sacs jaunes pour tout ce qui est plastique, briques de lait, papier ...

Au niveau du bar, il y a une poubelle consacrée au verre, et le marc de café est récupéré par un de nos maraichers.

Côté restauration, il y a une poubelle spécifique pour le compost avec les épluchures de légumes, les rares restes issus des assiettes servies ... Et le vieux pain va aux personnes qui ont des animaux (cochons, poules, chevaux ...).

Enfin les cartons d'emballage sont également donnés à un de nos maraichers qui les utilise dans son jardin pour limiter la pousse des mauvaises herbes.

ZÉRO GASPILLAGE

APPEL À PROJETS : « ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DYNAMIQUE TERRITORIALE »

Suite à sa labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'Environnement en 2015, le VALTOM a élargi son périmètre d'action de la prévention des déchets à la promotion de l'économie circulaire. Pour cela, un appel à projets a été lancé visant à soutenir, développer et faire connaitre l'écosystème de projets présents sur son territoire qui agissent pour préserver les ressources et réduire les déchets.

Le premier appel à projets s'est achevé en septembre 2017 après une phase de sélection du grand public où plus de 2 400 votes ont été comptabilisés repartis sur les 13 projets sélectionnés. A l'issue de cette phase, les 4 projets finalistes ont pu défendre leur chance lors de la soirée VALOR'D, devant un jury présidé par M. Laurent BATTUT.

Deux projets lauréats ont été récompensés, portés par ***Zéro Déchet Clermont Auvergne*** et l'***Association des Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical*** (PHAMM). Une somme de **2 500 €** a été remise à chacun pour développer son initiative. Cette année, 11 projets ont été soumis au vote du grand public. Les 4 finalistes devront, là encore, défendre leur initiative devant le jury lors de la soirée Système D : art et projets citoyens pour la réduction des déchets qui se deroulera à Clermont-Ferrand. Rendez-vous dans le prochain VALMAG pour en savoir plus sur l'édition 2018.

RENCONTRE AVEC LES LAURÉATS 2017

Françoise Gachon,
Vice-présidente de l'association PHAMM

Quel est le rôle de votre association dans le développement de l'économie circulaire ?

Depuis 17 ans, notre spécialité est de recycler et valoriser le matériel médical réformé par les hôpitaux, les cliniques, les cabinets médicaux et tous les professionnels du secteur médical et de donner une seconde vie à ce matériel après avoir vérifié qu'il soit fonctionnel et qu'il puisse être réutilisé par les associations humanitaires.

En quoi consiste votre projet ?

L'activité de l'association PHAMM consiste à récupérer, stocker, vérifier, réparer et redistribuer le matériel médical auprès des associations humanitaires principalement, mais également dans le cadre de demandes ponctuelles.

A quoi vous servira la dotation que vous avez obtenue en étant sélectionné ?

Les besoins sont grandissants pour arriver à répondre à toute la demande et il faut qu'on ait du bon matériel. Nous sommes actuellement à la recherche de fonds pour financer l'achat d'un camion qui permettrait de collecter le matériel et de le faire rentrer dans la longue chaîne du recyclage.

Pourquoi avoir participé à cet appel à projets ?

Quand on a vu l'appel à projets du VALTOM on s'est tout de suite dit « mais c'est tout nous ça ».

Parce qu'on travaille dans le recyclage de toute sorte de matériaux du plus petit au plus gros : des pansements, des lits médicalisés...

D'autre part, nous avons également signé une convention de partenariat avec le VALTOM et ses 9 collectivités adhérentes afin d'organiser la collecte, la valorisation et la traçabilité des radiographies sur les 48 déchèteries du territoire.

pharmaciens-humanitaires.fr

Tatiana Blanc,
Trésorière de l'association Zéro Déchet Clermont Auvergne

Quel est le rôle de votre association dans le développement de l'économie circulaire ?

Avec cette opération, nous souhaitons sensibiliser les commerçants en proposant aux clients de venir avec leur propre boîte ou sac à vrac dans les commerces de proximité de l'agglomération clermontoise et dans un deuxième temps du département pour pouvoir faire ses courses.

Cela permet de limiter la production de déchets sur le territoire et de maîtriser la consommation d'emballages qui est bien trop présente et nocive pour l'environnement alors qu'elle peut être évitée.

En quoi consiste votre projet ?

La démarche « mon commerçant m'emballe durablement » que nous souhaitons mettre en place est une initiative permettant de sensibiliser les commerçants sur la réduction des emballages alimentaires.

A quoi vous servira la dotation que vous avez obtenue en étant sélectionné ?

Cela nous permettra de financer l'achat des kits de sensibilisation pour la démarche (stickers vitrine pour les commerçants, dépliants, création d'un visuel mon commerçant zéro déchet) en passant par le biais d'une agence de communication responsable.

Pourquoi avoir participé à cet appel à projets ?

Zéro Déchet Clermont Auvergne est la déclinaison locale de l'association Zéro Waste France. Nous sommes une association toute jeune, l'appel à projets nous aidera à concrétiser notre première action « Mon commerçant m'emballe durablement ».

Un groupe de travail est actuellement en œuvre pour finaliser le projet.

facebook.com/ZDClermontAuvergne

TRAITEMENT

LE SITE DU POYET À AMBERT S'AGRANDIT

Des travaux d'extension de l'installation de traitement et de valorisation des déchets ménagers du VALTOM ont été réalisés sur le site de valorisation du Poyet, à Ambert, exploitée par la communauté de commune d'Ambert Livradois Forez. Ces travaux, d'une durée de 9 mois, étaient nécessaires pour permettre la poursuite de l'exploitation du site qui devenait saturé.

Le VALTOM exploite 3 ISDND* sur son territoire. Depuis la mise en service du pôle de valorisation Vernéa, ces installations sont destinées à recevoir uniquement des déchets non valorisables, peu fermentescibles et non dangereux (tels que les encombrants de déchèteries, les gravats non-valorisables ou encore les déchets d'activités économiques).

Terrassement du nouveau casier. Au total, 200 000 m³ de déblais ont été produits sur l'ensemble des travaux (casier, fossés, tranchées...)

UNE EXTENSION NÉCESSAIRE

L'objectif principal de ces travaux était de poursuivre l'exploitation de l'ISDND* arrivée à saturation.

L'extension réalisée sur une parcelle de 5 ha a fait l'objet d'un dossier d'autorisation auprès des services de la Préfecture, qui s'est traduit par un nouvel arrêté préfectoral pour onze ans. Un bornage et un déboisement sur toute sa surface ont permis la construction d'un casier de réception des déchets ultimes** d'une capacité de 220 000 tonnes de déchets (soit 20 000 tonnes/an autorisées).

La création d'un quai de déchargement, d'un casier amiante de 3 000 m³, d'un bassin de stockage d'eaux de ruissellement, d'une plateforme technique et l'extension des réseaux de lixiviats*** et d'eaux pluviales ont été réalisés en parallèle.

Ce projet, d'un coût total d'1,5 M € financés en totalité par le VALTOM, a également permis d'engager une démarche globale sur l'ensemble du site afin d'améliorer son intégration paysagère, minimiser les émissions diffuses (odeurs), reconfigurer les voies de circulation, renforcer le réseau de captage du biogaz existant et faciliter l'exploitation des anciennes zones.

Mise en place de l'étanchéité du casier : barrière passive composée de 5m de terrain naturel, d'argile et d'une barrière « active » constituée d'une géomembrane complètement étanche prise entre deux géotextiles de protection.

LEXIQUE

*__ISDND :__ Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
**__Déchets ultimes :__ Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique.
***__Lixiviats :__ Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique.

Le territoire d'Ambert Livradois Forez et ses alentours disposent, à l'issue des travaux d'extension du site de stockage et de la réhabilitation de la déchèterie, d'un véritable pôle de valorisation et de traitement comprenant une déchèterie, une plate-forme de broyage et de compostage des déchets verts et des biodéchets, un centre de transfert afin d'acheminer les déchets ménagers résiduels vers le pôle Vernéa à Clermont-Ferrand, une station de traitement des lixiviats*** et enfin une installation de stockage autorisée jusqu'en 2028.

Casier en cours d'exploitation. D'une capacité de 220 000 tonnes, il peut accueillir 20 000 tonnes de déchets par an.

ZONES HUMIDES ET REBOISEMENT

Dans le cadre de la prolongation d'exploitation du nouvel arrêté préfectoral, des mesures compensatoires de parcelles classées en zone humide ont été prises.
Deux projets ont ainsi été développés en parallèle avec le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Echandelys : le boisement de parcelles et la réhabilitation du caractère humide d'ancienne tourbière sur la commune.

UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITE

Dans la continuité de sa volonté d'ouvrir les sites de valorisation et de traitement des déchets au grand public et aux scolaires, le VALTOM a équipé le site du Poyet de panneaux explicatifs. Qu'est-ce qu'une station de traitement des lixiviats ? A quoi sert un centre de transfert ? Véritables supports pédagogiques, ces panneaux permettent d'appuyer les explications du guide et d'illustrer de façon simple des procédés souvent complexes.

PROCHAINEMENT...

Une centrale photovoltaïque sur des casiers fermés de l'ISDND du Poyet est en projet.

Si ce projet est retenu par la commission de régulation de l'énergie, il permettrait de produire annuellement l'équivalent de la consommation électrique de plus de 1 200 habitants, évitant ainsi l'émission de 750 tonnes de CO_2 par an.

REJOIGNEZ LE LOCAL POUBELLE

Local Poubelle, c'est la page Facebook Zéro Déchet et Economie Circulaire du VALTOM.
Des initiatives autour de la réduction des déchets vous seront présentées, mais pas que !

Chaque personne produit plus de 500 kg de déchets par an !
Ca fait beaucoup, surtout quand on sait que certains gestes simples permettent de réduire facilement ce poids. Rejoignez-nous pour relever ce défi et n'hésitez pas à partager vos bons plans zéro déchet !

ACTUALITÉS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

TRUCS ET ASTUCES

ÉVÈNEMENTS

DISCUSSIONS

Valmag n°26 - juillet 2018
Magazine du VALTOM
1 chemin des Domaines de Beaulieu
63000 Clermont-Ferrand
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Laurent BATTUT
Responsable de rédaction : Olivier MEZZALIRA
Rédaction : VALTOM / M. Fritzen, C. Joulin, F. Robert
Crédit photos : VALTOM, Echalier / Paprec
Maquette et réalisation : VALTOM / F. Dal Moro

Impression : L'imprimeur
63200 Mozac
Diffusion : VALTOM
Tirage : 4 500 exemplaires
Dépôt légal à parution - ISSN : 1767 – 6339